

Syndicat des Producteurs de Bleuets du Québec
112, de l'Église, suite 207, Dolbeau-Mistassini, QC G8L 4W4
Téléphone : 418 276-6336 Sans frais : 1 888 788-0760
Télécopieur : 418 276-7265 Courriel : info@spbq.ca



Mot du président



Rencontre avec monsieur André Lamontagne, ministre du MAPAQ

Bonjour aux productrices et producteurs de bleuets et aux cueilleurs en forêt,

Pour la saison de récolte 2019 dans l'industrie du bleuet sur le territoire du Plan conjoint, il s'est cueilli 68 264 443 livres de bleuets toutes catégories confondues (conventionnel, sans pesticide, boréal, biologique, forêt et blanc).

Pour les productrices et producteurs, la récolte a été très bonne ou misérable, dépendamment où se situe leur bleuetière. Pour ma part, j'ai récolté 24% de la récolte que j'avais faite en 2016 sur le même terrain, de la même grandeur. Un de mes confrères de travail au conseil d'administration de votre Syndicat, me confiait qu'il avait battu son record de toutes les années de production, même celle de 2016. Bien content pour tous ceux et celles pour qui Dame Nature a été plus généreuse. Dans l'ensemble, cela reste une année, que je qualifie de faibles rendements. Vers 2006, lorsque le prix a atteint 1,34 \$ la livre, il s'est développé beaucoup de nouvelles bleuetières et aujourd'hui, ces bleuetières devraient normalement donner de bons rendements, ce qui fait croire que la moyenne sur le territoire du Plan conjoint devrait être plus élevée.

Pour le prix de départ qui a été fixé à 0,40 \$ la livre, c'est en dessous de ce qui a été payé dans d'autres régions (0,45 \$ dans les Maritimes) donc nous aurions été payés à un prix de départ inférieur à d'autres régions. Pourquoi cette différence de prix? Va-t-elle se réajuster sur la première avance prévue le 1^{er} décembre de chaque année selon la convention signée avec les transformateurs?

Selon les informations obtenues et non validées, les autres régions n'auraient pas eu de grandes récoltes sauf le Maine où la récolte aurait été au-delà des prévisions de début de saison : le Nouveau-Brunswick projetée à 60 millions de livres, l'Île-du-Prince-Édouard projetée à 20 millions de livres, la Nouvelle-Écosse projetée à 25 millions de livres et le Maine projetée à 87 millions de livres. Environ 260 millions de livres de bleuets sauvages auraient été

récoltés en Amérique du Nord en 2019, soit beaucoup moins qu'en 2016 où 412 millions de livres avaient été récoltées. Lors de la rencontre pour fixer le prix de départ, pour la toute première fois, les transformateurs nous ont déclaré que les inventaires étaient tous vendus, mais pas tous livrés. La récolte de 68 264 442 livres pour 2019, plus faible que la normale, combinée aux inventaires inexistant, devrait faire bondir les prix à la hausse sur les marchés internationaux.

Après le ralentissement dû à la récolte, la chasse et les travaux d'automne, les affaires du SPBQ vont reprendre leur rythme normal.

Aide à la pollinisation 2019

Une résolution avait été adoptée au printemps dernier pour que l'aide à la pollinisation soit augmentée, pour atteindre les producteurs qui utilisent de 500 à 1 000 ruches.

Cette aide, mise en place par l'ancien gouvernement de monsieur Philippe Couillard et administrée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), était offerte aux producteurs de bleuets au niveau de 40% du premier 5 000 \$ dépensé pour la pollinisation des bleuets sauvages.

Suite à la résolution demandée lors de l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration de votre Syndicat s'est penché sur cette demande versus l'offre du ministère. Sur décision unanime, il a été convenu de demander au ministre de l'Agriculture de nous accorder tout l'argent alloué au programme 2019, soit 1 200 000 \$; cette offre étant à deux volets (pollinisation et services-conseils).

Cette demande visait à bonifier le 40% à 60% et le maximum de 5 000 \$ à 6 000 \$, ou 7 000 \$ ou 8 000 \$, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la somme allouée pour 2019 soit toute distribuée parmi ceux et celles qui ont adhéré à l'aide à la pollinisation. Cette demande a été remise en main propre lors d'une rencontre avec le ministre (voir la photo en page couverture). Cet été, le ministère a convenu de s'en tenir au programme initial en nous rappelant que le second volet du programme était disponible par la Financière agricole du Québec et les services-conseils. Pour revenir à la résolution telle qu'adoptée, il aurait fallu beaucoup, beaucoup de millions pour aider les producteurs jusqu'au niveau de 1 000 ruches par entreprise, et demander au ministre des dizaines de millions pour pouvoir exécuter la résolution tel que demandé. Ce qui relevait presque d'une mission impossible puisque le conseil d'administration a seulement demandé que l'enveloppe de 1,2 million de dollars soit dépensée au complet dans la pollinisation; ce qui nous a été refusé. Prenez note que la demande du conseil

Dans ce numéro :

| | |
|---|----|
| Mot du président | 1 |
| Mot du directeur général | 6 |
| Prix 2019 | 8 |
| Les définitions des catégories de bleuets | 9 |
| Site Internet du SPBQ | 9 |
| Réseaux sociaux | 9 |
| En pièces jointes | 10 |

d'administration était au même niveau pour tous les producteurs, qu'ils soient individuels, indivisaires, en compagnie, en société ou en coopérative.

Prix final 2018

En ce qui concerne le prix final versé pour la récolte 2018, des changements ont été effectués par Bleuets sauvages du Québec (BSQ). Ces derniers ont ajusté leur prix payé pour les bleuets biologiques pour terminer à 1,1350 \$ tandis que Bleuets Mistassini (BM) avait versé à leurs producteurs biologiques 1,1346 \$.

Lors d'une rencontre, j'ai demandé à un représentant de BSQ, pourquoi ce rajustement après l'annonce du prix final? Réponse : « *-Nous ne voulions pas perdre nos producteurs* ».

La dernière fois que j'avais vu une telle chose, c'est lorsqu'Oxford Frozen Foods avait débarqué au Lac-Saint-Jean avec ses boîtes jaunes. Si je me souviens bien, le prix avait bondit de plus de 0,30 \$ la livre, pour égaler le prix offert par Oxford. De là l'importance pour les producteurs d'avoir une véritable concurrence ou d'avoir la certitude que nous recevons notre juste part de la valeur de nos bleuets à l'échelle mondiale, et cela passe par l'accès aux véritables coûts de transformation et de vente de nos bleuets.

Aide du Fonds de défense professionnelle de l'UPA

Suite aux représentations devant la Régie pour contester les prix finaux versés pour la récolte 2017 et celle de 2018, le Fonds de défense professionnelle de l'UPA (FDP) nous a accordé jusqu'à présent une aide de 43 747 \$, selon l'entente conclue entre les représentants de votre Syndicat et ceux du FDP. Un gros merci aux membres du comité du FDP au nom de tous les producteurs et productrices de bleuets du Québec.

Rencontres avec des candidats aux futures élections fédérales

Des sujets défendus par l'UPA provinciale ont refait surface :

1. Ce que le futur gouvernement du Canada peut faire pour appuyer le développement de l'agriculture et de la foresterie privée :
 - Lors de la vente d'une ferme d'un parent à un enfant, sous forme d'actions d'entreprise incorporée, accorder au cédant les mêmes avantages fiscaux que s'il vendait à une personne non liée;
 - Éliminer ou limiter le gain en capital imposable lors du don ou de la vente à faible coût de certains actifs agricoles à un neveu ou une nièce (terre, quota, équipement, etc.);

- Lors d'une scission d'entreprise, ne pas imposer les compensations versées en contrepartie d'un partage d'actions, lorsque ces sommes sont réinvesties dans une des fermes issues de la scission;
- Créer un régime d'épargne et d'investissement sylvicole, à l'image d'un REER, permettant à un propriétaire de mettre à l'abri de l'impôt une partie de ses revenus de vente de bois en vue de réaliser des travaux sylvicoles nécessaires à la croissance de la forêt (ex. : reboisement sur une superficie récoltée ou des éclaircies dans un peuplement forestier);
- Accorde aux entreprises agricoles générant des revenus annuels bruts de 50 000 \$ et moins un crédit d'impôt à l'investissement, remboursable et non imposable, pour l'achat d'équipements et de machineries agricoles (neufs ou usagés) équivalant à 30% du coût d'acquisition.

2. Coopératives de travailleurs :

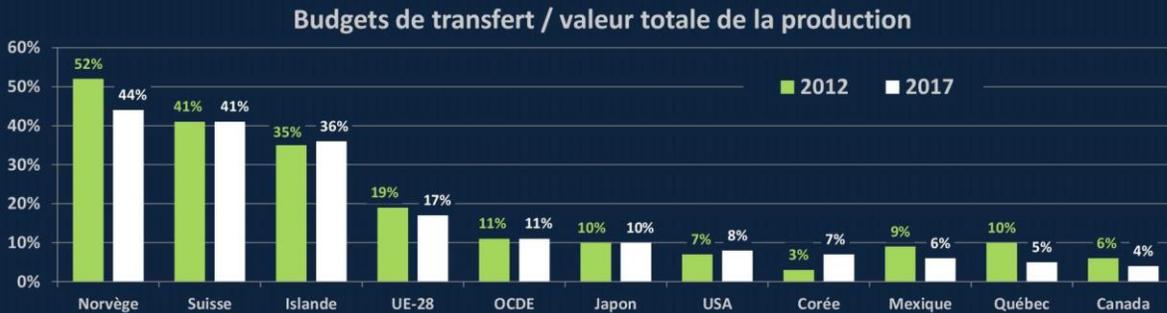
- Présentement les lois permettent les coopératives de travailleurs québécois, mais ne permettent pas la formation de coopératives de travailleurs étrangers. Il faut changer les lois. L'UPA le demande depuis longtemps et les candidats aux élections fédérales ont été avisés. Pour votre Syndicat, le sujet a été présenté par résolution lors de la dernière assemblée générale annuelle du printemps 2019. Présentement, nous ne pouvons pas former de coopératives de travailleurs étrangers. Si le nouveau parti porté au pouvoir change les règles, je crois qu'il serait bon pour la direction de votre Syndicat de discuter avec les regroupements de l'UPA locale et les MRC pour s'unir dans des projets de coopératives de main-d'œuvre étrangère. Nous aurions intérêt à nous unir pour une gestion d'économie de coûts et de chance de réussite. Tout le domaine de l'agriculture souffre d'un manque de main-d'œuvre.

3. Support des paliers gouvernementaux à l'agriculture :

- Parmi les pays présentés sur le tableau suivant, vous remarquerez que le Canada est le pays qui supporte le moins son agriculture. Les consommateurs nous parlent de l'utilisation des pesticides et pour faire la transition au biologique, cela prend des recherches pour remplacer les intrants. C'est le plan vert que nous présente l'UPA. Il faut que les deux paliers de gouvernement investissent dans leur agriculture comme le font d'autres pays.

1 | GESTION DES RISQUES

- ✓ Au Québec, les budgets de transfert ont diminué de moitié entre 2012 et 2017.
- ✓ Au Canada, le ratio budget de transfert sur valeur de la production est bien en deçà de ce que l'on observe dans plusieurs pays de l'OCDE.



À l'échelle canadienne, le revenu net total des producteurs a chuté de 63 % en 2018.

2



Dans mes fonctions de président, j'assiste à beaucoup de réunions tant au niveau local, régional que provincial. Je reçois beaucoup d'informations sur des sujets qui touchent l'agriculture en général. Je crois que certaines de ces informations pourraient être intéressantes pour les producteurs de bleuets sauvages. Pour permettre la diffusion de ces informations, une nouvelle page Facebook réservée aux producteurs et intervenants de l'industrie a été créée. Pour rejoindre le groupe :

- Recherchez la page Facebook « **Syndicat des producteurs de bleuets du Québec** »;
- Cliquez sur le bouton **visiter le groupe**;
- Ensuite, au bas de la page, cliquez sur le bouton **rejoindre le groupe**;
- Vous faites maintenant partie du groupe « **L'Industrie du bleuets sauvage** ».

En terminant, j'espère que le prix payé dans d'autres régions et la faiblesse des inventaires se refléteront sur la première ristourne, qui selon la convention, devrait être versée le **1^{er} décembre prochain**.

Daniel Gobeil, président

Mot du directeur général

La Bleuetière d'enseignement et de recherche (BER), rappel et mise à jour

Historique de la bleuetière d'enseignement et de recherche

La Bleuetière d'enseignement et de recherche a été annoncée par le ministre de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation, monsieur Pierre Paradis, lors du Sommet économique régional de 2015, et elle a été officialisée par le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, le 21 juin 2016. La Bleuetière d'enseignement et de recherche est implantée sur le territoire de la MRC de Maria-Chapdelaine, plus spécifiquement, sur le territoire administré par la Corporation d'aménagement forêt Normandin (CAFN). Elle permet de développer et de maintenir une expertise de pointe dans le secteur du bleuet sauvage qui est, comme vous le savez, d'une grande importance pour l'ensemble de la région. Les travaux, résultats et événements issus de ce site de recherche et d'enseignement profiteront sans contredit de plus en plus aux producteurs de bleuets sauvages et aux intervenants, mais aussi à l'ensemble de la collectivité.

De plus, la Bleuetière d'enseignement et de recherche est un exemple de concertation à l'échelle régionale. Les quatre partenaires engagés dans cette initiative sont l'Université du Québec à Chicoutimi, le Syndicat des producteurs de bleuets du Québec, la Corporation d'aménagement forêt Normandin et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Chacun a mandaté un représentant au comité de gestion de la Bleuetière d'enseignement et de recherche. Un comité scientifique a aussi été formé et ses représentants proviennent d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, d'AGRINOVA, de l'Université du Québec à Chicoutimi, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et du Club Conseil Bleuet. Pour assurer un bon fonctionnement, une coordonnatrice a été nommée par le comité de gestion et le directeur des opérations de la CAFN est invité aux réunions à titre d'observateur participant.

Mise à jour

La Bleuetière d'enseignement et de recherche est actuellement constituée de deux secteurs : un secteur de 36 hectares actuellement en production qui est issu d'une entente avec le producteur (CAFN) et dans lesquels des projets de recherche sont actuellement menés et un secteur de 45 hectares en forêt à aménager en bleuetière (octroyé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles).

Pour le secteur de 45 hectares à aménager, les travaux d'aménagement ont débuté au cours du mois de juin 2019 par la coupe, la récolte et la vente du bois; travaux qui se sont terminés en

juillet. La prochaine étape à réaliser en 2019 sera le broyage des souches qui aura lieu au cours de l'automne.

Pour la saison 2020, d'autres travaux de broyage et de pulvérisation sont prévus.

Fait important que j'ai noté depuis que je participe à ce projet est que les membres des comités de gestion et scientifique démontrent leur très forte capacité à collaborer et à faire progresser la BER.

Bon succès à ce beau projet!



Représentants des comités de gestion et scientifique lors d'une visite terrain de la BER en septembre dernier : Pierre-Olivier Martel du MAPAQ, Stéphane Dufour du SPBQ, Marie-Ève Moreau du CCB, Anna-Marie-Devin du CCB, François Tremblay d'Agrinova, Christian Bélanger de la CAFN, Sylvain Cloutier de l'UQAC, Joël Lacasse de la CAFN et Jean Lafond d'AAC. Celui qui prend la photo : Maxime Paré de l'UQAC.

Stéphane Dufour, directeur général

Prix 2019

| Catégorie de bleuet | 1 ^{ère} avance et prix de départ (\$/lb) | Contribution au SPBQ | Prix net |
|-----------------------------------|---|----------------------|----------|
| BLEUETS MISTASSINI | | | |
| Conventionnel | 0,40 \$ | 0,015 \$ | 0,385 \$ |
| Sans pesticide | 0,40 \$ | 0,015 \$ | 0,385 \$ |
| Biologique | 0,60 \$ | 0,015 \$ | 0,585 \$ |
| Forêt | 0,715 \$ | 0,015 \$ | 0,70 \$ |
| BLEUETS SAUVAGES DU QUÉBEC | | | |
| Conventionnel | 0,40 \$ | 0,015 \$ | 0,385 \$ |
| Sans pesticide | 0,40 \$ | 0,015 \$ | 0,385 \$ |
| Boréal | 0,40 \$ | 0,015 \$ | 0,385 \$ |
| Biologique | 0,60 \$ | 0,015 \$ | 0,585 \$ |
| Forêt | 0,715 \$ | 0,015 \$ | 0,70 \$ |
| CONGÈLERIE HÉRITIER | | | |
| Conventionnel | 0,40 \$ | 0,015 \$ | 0,385 \$ |
| Sans pesticide | 0,40 \$ | 0,015 \$ | 0,385 \$ |
| Biologique | 0,60 \$ | 0,015 \$ | 0,585 \$ |



Les définitions des catégories de bleuets

Sur le territoire du Plan conjoint, différentes catégories de bleuets sont produits :

| Catégorie | Définition |
|--|---|
| Bleuet conventionnel | Bleuet sauvage cultivé avec différents pesticides appliqués pendant l'année de la récolte, selon les recommandations des agronomes. |
| Bleuet sans pesticide | Bleuet sauvage cultivé sans utilisation de pesticides dans l'année de récolte. |
| Bleuet boréal (marque de commerce de BSQ) | Bleuet sauvage cultivé sans aucun intrant chimique au moins 12 mois avant la récolte. |
| Bleuet biologique | Bleuet sauvage cultivé selon les règles et les normes de régie biologique accréditées par Écocert. |
| Bleuet de forêt | Bleuet sauvage naturel, non cultivé et cueilli en forêt. |

Site Internet du SPBQ



Nous vous invitons à consulter le site Internet du SPBQ au « www.spbq.ca » ou via le « www.perlebleu.ca ». Vous y trouverez « **Le coin des producteurs** » tout spécialement aménagé pour vous avec entre autres : les *résultats des projets de recherche*, et le *Guide de production*.

De plus, vous y trouverez la liste des professionnels en aménagement, les fournisseurs de services et équipements, les Bulletins Le Bleuet depuis le tout premier numéro, divers communiqués, le Règlement général du SPBQ, le Plan conjoint et les conventions de mise en marché originales ainsi que leurs signataires.

Avec la recette du mois, les couleurs d'automne sont à l'honneur dans le **PANIER DE BLEUETS SAUVAGES ET CITROUILLE**.

Réseaux sociaux



La perle bleue suscite toujours autant d'intérêt de la part du public. **Suivez-nous** sur Facebook et YouTube via « **Le bleuet, perle des p'tits fruits** ».

De plus, **joignez le groupe privé** « **L'industrie du bleuet sauvage** » qui s'adresse aux producteurs de bleuets et aux intervenants.

En pièces jointes

- **Tableau de bord « Infos-Marchés »** de Gilbert Lavoie
- **Formation en ligne sur l'utilisation des pesticides** sous surveillance – reconnue par CanadaGap d'AGRIcarrières
- **Améliorer les techniques apicoles nordiques** du Rapport d'activités 2018-2019 du CRSAD
- **Devenir administratrice et administrateur à l'Union de l'UPA**



Formation en ligne sur l'Utilisation des pesticides sous surveillance - reconnue par CanadaGap

Depuis 2018, il est possible pour les producteurs et les travailleurs agricoles **d'obtenir l'attestation nécessaire pour appliquer des pesticides sous surveillance selon les nouvelles exigences de CanadaGap**. AGRICARRIÈRES, le comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, offre une formation disponible en tout temps, sur ordinateur, tablette ou portable, pour les travailleurs agricoles désirant utiliser des pesticides sous la supervision d'une personne détenant son certificat relatif aux travaux en champ ou en serre.

Disponible en français et en espagnol



Les travailleurs locaux et étrangers temporaires peuvent suivre la formation, d'une durée approximative de 1 h 30, au coût de 59 \$ taxes incluses. La formation est simple et efficace, elle comprend :

- Des explications narrées
- Des vidéos démonstratives
- Des jeux et questionnaires pour intégrer la matière
- Un aide-mémoire pratique

Inscription

Pour vous ou vos employés, rendez-vous sur la plateforme de formation au : <https://edu.agricarrieres.qc.ca/>



Améliorer les techniques apicoles nordiques pour une pollinisation des petits fruits de la forêt boréale

Objectif du projet

Améliorer les techniques apicoles nordiques pour une pollinisation plus efficace des petits fruits de la forêt boréale grâce aux abeilles domestiques de la Côte-Nord.

Objectifs spécifiques

- Effectuer un enruchement à l'aide de jeunes reines sélectionnées (améliorées par croisement génétique) plus performantes dans un climat froid et issues d'une même colonie.
- Évaluer des suppléments alimentaires permettant de subvenir aux besoins des ruchers nordiques, entre autres, grâce à des substituts alimentaires adaptés.
- Évaluer l'efficacité de plusieurs technologies d'isolation thermique des ruches accessibles, soient les thermo-ruches ApiMaye® et les ruches en bois Langstroth isolées pour la saison hivernale avec caisson isolant individuel ou par groupe de quatre.
- Déterminer l'efficacité de pollinisation des ruches expérimentales sur la Côte-Nord ; voir si une combinaison de techniques d'isolation et d'alimentation permet d'obtenir des ruches plus performantes pour la pollinisation des petits fruits nordiques.

Résumé

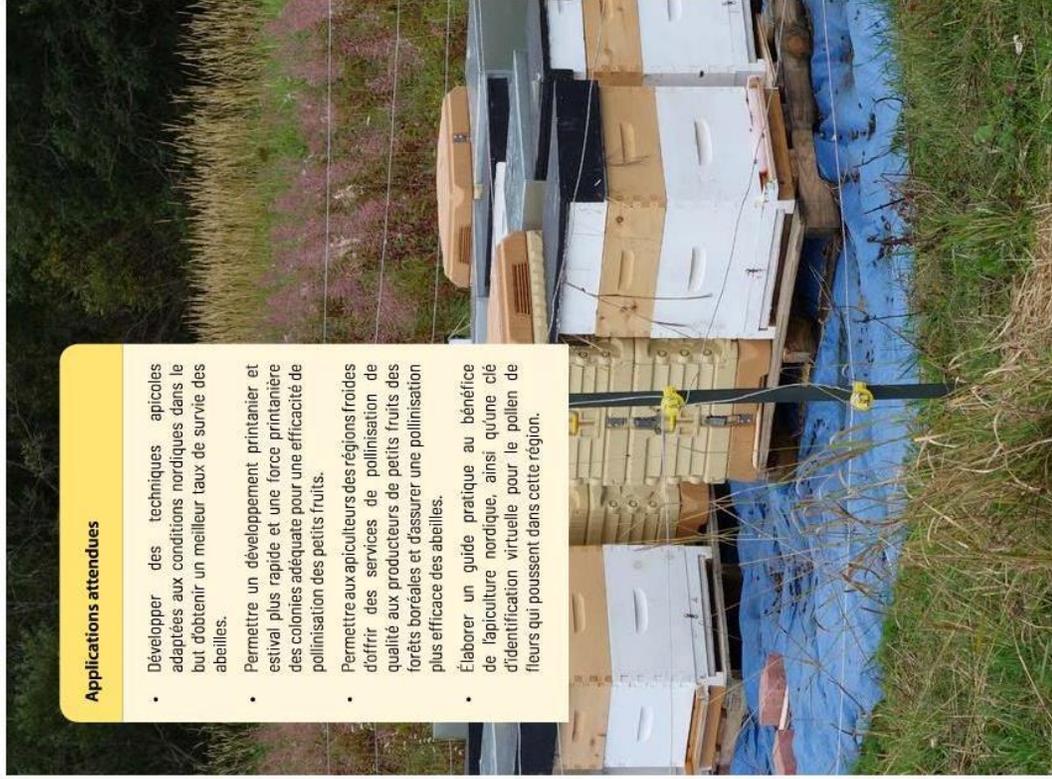
L'industrie des petits fruits est en expansion rapide sur la Côte-Nord. Pour la plupart de ces productions fruitières, les insectes (vecteurs de pollen) sont essentiels à l'obtention de bons rendements. Dans un souci de rentabilité et de compétitivité des régions nordiques, il apparaît essentiel de développer une région de pollinisation mieux adaptée aux productions fruitières de climat froid tels le bleuet, la chicouté, l'airelle et la camerise. Les apiculteurs du Nord sont avantagés par l'élevage d'abeilles dans un environnement exempt d'une majorité de facteurs nuisibles comme l'agriculture industrielle et les parasites. Toutefois, les longs hivers rigoureux et les courtes saisons estivales qu'on y rencontre posent un problème à cet insecte plus méridional. L'obtention de ruches nordiques plus fortes, aidant à une efficacité de pollinisation, nécessite le développement de techniques novatrices et abordables qui protègent les abeilles des extrêmes climatiques (ex. froids hivernaux et printaniers) et qui prolongent l'accès des butineuses à des sources d'alimentation. Les solutions proposées

ici sont l'utilisation d'une génétique apicole mieux adaptée aux régions froides, des techniques novatrices d'isolation des ruches (thermoruches et caissons isolants), ainsi que des substituts alimentaires et une bonification des ressources florales, peu présentes sur la Côte-Nord. Les résultats obtenus indiquent que l'utilisation d'une isolation des ruches à l'année à l'aide d'un caisson et d'une isolation (traitement témoin) pour la période hivernale seulement (ruches témoins), résulte en une force printanière suffisante des colonies pour une pollinisation efficace des petits fruits nordiques. Les colonies isolées à l'année à l'aide d'un caisson ont subi une perte moindre de 5,6 kg de réserves pendant la période hivernale comparativement aux ruches témoins isolées pendant la période hivernale seulement. Les thermoruches Apimaye® se sont avérées nuisibles pour la survie des colonies due à une humidité interne excessive. Cette étude permet d'affirmer qu'il est possible de développer des ruchers nordiques efficaces pour la pollinisation des petits fruits sur la Côte-Nord.

Responsable scientifique : Ève-Catherine Desjardins (CEDFOB)

Collaborateurs : Pierre Giovanazzo (Université Laval), Georges Martin et Nicolas Tremblay (CRSAD)

Partenaires financiers : CEDFOB, Université Laval, CRSAD



Applications attendues

- Développer des techniques apicoles adaptées aux conditions nordiques dans le but d'obtenir un meilleur taux de survie des abeilles.
- Permettre un développement printanier et estival plus rapide et une force printanière des colonies adéquate pour une efficacité de pollinisation des petits fruits.
- Permettre aux apiculteurs des régions froides d'offrir des services de pollinisation de qualité aux producteurs de petits fruits des forêts boréales et d'assurer une pollinisation plus efficace des abeilles.
- Élaborer un guide pratique au bénéfice de l'apiculture nordique, ainsi qu'une clé d'identification virtuelle pour le pollen de fleurs qui poussent dans cette région.



DEVENIR ADMINISTRATRICE ET ADMINISTRATEUR À L'UNION

*Ce qui fait l'Union, ce sont les gens
qui s'y impliquent!*

Vous souhaitez contribuer au développement et à la durabilité de l'agriculture et de la foresterie?

Notre organisation est représentative, inclusive et démocratique. En vous impliquant au sein de l'Union des producteurs agricoles (UPA), vous prendrez part plus activement aux décisions stratégiques, aux actions et aux représentations.

Comment devenir administratrice et administrateur?

Vous devez d'abord être membre en règle de l'organisation et participer à l'assemblée générale de votre syndicat local ou spécialisé. Ensuite, vous devez vous porter candidat à un poste d'administrateur disponible et vous faire élire par vos pairs. (Informez-vous à l'avance de la procédure d'élection)

Quels sont les rôles et responsabilités?

Une fois élu, vous êtes responsable, notamment et avec les autres membres du conseil d'administration, de donner suite aux décisions de l'assemblée générale et d'assurer la bonne marche de l'organisation. Vous devez également respecter les règles d'éthique et le code de déontologie de l'Union.

Où puis-je m'impliquer?

Au syndicat local

Des postes territoriaux sont prévus en fonction du lieu de résidence. En plus de postes réservés aux groupes spécialisés, des postes de représentants d'autres productions animales et végétales, et de fermes de petite taille (50 000 \$ et moins de revenu) sont disponibles pour assurer une représentativité adéquate de l'agriculture.

Au syndicat spécialisé

En fonction de votre production, vous pouvez vous impliquer dans un ou plusieurs syndicats spécialisés. Si vous êtes membre, vous pouvez également siéger au conseil d'administration de la relève agricole, des agricultrices et des producteurs anglophones.

Au sein d'une fédération et de la Confédération

Les membres des conseils d'administration des fédérations et de la Confédération sont constitués des présidentes et présidents des différents syndicats et groupes de producteurs. Ceux-ci sont élus lors de l'assemblée générale annuelle.

Consultez le site Web de l'UPA pour mieux connaître le syndicat local affilié à votre fédération régionale et les groupes spécialisés qui vous concernent.

Quelles sont les compétences requises?

Tous les producteurs et productrices sont les bienvenus, quelle que soit leur expérience! Votre implication vous offrira un apprentissage enrichissant et vous serez appuyé par les autres membres du conseil d'administration.

Cela dit, demandez-vous si vous avez le profil approprié :

- Ai-je de l'intérêt pour travailler en équipe afin de faire progresser l'agriculture et la foresterie de façon générale?
- Suis-je disponible pour participer à des rencontres, approfondir les dossiers et m'impliquer dans certaines actions?
- Suis-je capable d'être à l'écoute des besoins et préoccupations des autres?
- Suis-je en mesure de faire passer les intérêts collectifs des productrices et producteurs avant les miens, d'en être solidaire, même si cela ne me convient pas toujours?
- Suis-je prêt à respecter les règles établies (ex. : les procédures de réunion, les règlements et politiques de l'organisation, les règles d'éthique et le code de déontologie, etc.)



Existe-t-il une formation pour les nouveaux?

Une formation, d'environ 50 minutes, permettant de s'initier au rôle d'administratrice ou d'administrateur est accessible en ligne.

uplus.upa.qc.ca/formationsyndicale

D'autres formations et du mentorat peuvent être proposés en fonction de vos besoins. Informez-vous auprès de votre fédération régionale.

Pour toute question et pour connaître les postes disponibles, vous pouvez communiquer avec votre syndicat, local ou spécialisé, votre fédération régionale, ou votre groupe spécialisé.

